

FICHE DE DONNEES SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Date de mise à jour : 06/07/2015 – Version : 1.0

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit AGROCEAN LAMINA-FeMn

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fertilisant foliaires aux algues

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGRIMER

Prat Menan - BP 29

29880 PLOUGUERNEAU - FRANCE

Tel: (33) 02 98 04 54 11 Fax: (33) 02 98 04 55 15

1.4. Numéro d'appel d'urgence Orfilla France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Anti–Poison (Rennes): + 33 (0)2 99 59 22 22

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Pas de classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE ou selon le Règlement 1272/2008.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE: aucun

Etiquetage selon Règlement 1272/2008 : aucun

Pictogramme de danger : aucun Indication de danger : aucun Phrase de risque : aucun Conseil de prudence :

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux, ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P102 : Tenir hors de la portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3. Autres dangers

Aucune donnée/information disponible

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composants présentant un danger :

<u>composants presentant un danger.</u>				
Composant	Classification selon	Classification selon	Composition	Classification de
	règlement CE	directive 67/548/CEE		la préparation
	1272/2008	ou 1999/45/CE		
Composé inorganique du		Xn, R22, R36	< 4% dans le	non
chlore			complexe de	

Fe à l'EDTA

Composants ne présentant pas de danger :

Extrait de laminaire (algue)

Complexe de manganèse

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de:

- Inhalation: amener la personne au grand air.
- Yeux: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- Peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- Ingestion : rincer la bouche à l'eau et boire beaucoup d'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.

Moyens collectifs d'urgence : Douche de sécurité et lave œil

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Méthode: tous les moyens d'extinction sont appropriés (eau pulvérisée, mousse, produit sec, dioxyde de

Dangers spécifiques: dégagement possible de produits de décomposition dangereux: CO, CO₂.

Recueillir séparément les eaux d'extinction. Protection du personnel : appareils respiratoires.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse. Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols. Utiliser un masque respiratoire, des gants, des lunettes de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités en cas de fuites significatives.

6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Eliminer selon section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser à l'extérieur ou dans un atelier avec un renouvellement d'air/ventilation suffisante. Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs ou aérosols. Utiliser un masque respiratoire, des gants, des lunettes de protection.

Eviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres. Ne pas stocker dans d'autres récipients. Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

7.3. Utilisation finale particulière

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

Données relatives aux composants :

Composés inorganiques du chlore (<4%): VME: 10 mg/m3 (fume) (VLEP - INRS(FR))

8.2. Contrôle de l'exposition

Procédure de surveillance : médecine du travail

Equipement de Protection

Protection respiratoire : masque contre les aérosols, type P2 **Protection de la peau :** gants de protection. Vêtements de travail.

Protection des yeux : lunettes de protection

Mesures particulières d'hygiène : se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger,

boire, fumer lors de l'utilisation du produit

Protection de l'environnement : Vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :liquide vert à marronOdeur :caractéristique.Densité :1.295 - 1.315pH :7.5 - 8.5

Solubilité : se disperse facilement dans l'eau.

Point de fusion : non applicable.
Point d'ébullition : non déterminé.
Température de décomposition : non déterminée.
Pression de vapeur : non applicable.
Dangers d'explosion : non explosible.
Propriétés comburantes : non comburant.

SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible sur le mélange.

10.4 Conditions à éviter

Stockage à des températures supérieures à 40 °C et inférieures à -10°C.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants, bases, acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, voir section 5

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange

Toxicité aiguë : pas d'information disponible sur le mélange

Données composants :

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse (50%): Toxicité aigüe : ingestion : DL50 > 4000 mg/kg/rat

Complexe de fer d'acide ethylenediaminetetracetic :

Toxicité aigüe : ingestion DL50 : 2200 mg/kg/rat

Composé inorganique du chlore (<4 %):

Toxicité aigüe : ingestion DL50 : 1650 mg/kg/rat; 1300 mg/kg/mouse

Nocif en cas d'ingestion

Complexe de Mn à l'EDTA en solution aqueuse (30-40%) :

Ingestion: DL 50 > 2000 mg/kg/rat

Irritation /corrosion : pas d'information disponible sur le mélange

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse (50%): Effets locaux sur la peau : légèrement irritant pour la peau

Sur les yeux : modérément irritant pour les yeux

Complexe de fer d'acide ethylenediaminetetracetic :

Effets locaux : sur la peau : non irritant ; sur les yeux : non irritant

Composé inorganique du chlore (<4 %):

Effets locaux : sur la peau : légèrement irritant : 500 mg/24/lapin

Sur les yeux : irritant (100 mg/lapin)

Inhalation : sous la forme de poussières le produit peut entrainer une irritation des voies respiratoires

Contact cutané: une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation cutanée.

Complexe de Mn à l'EDTA en solution aqueuse (30-40%) :

Contact cutané: Non irritant. Contact avec les yeux: Non irritant.

Sensibilisation : pas d'information disponible sur le mélange

Cancérogénicité: pas d'information disponible sur le mélange

Mutagénicité: pas d'information disponible sur le mélange

Toxicité chronique : pas d'information disponible sur le mélange

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse (50%) :

Toxicité à long terme : toxicité chronique : peut causer des irritations en cas de contact prolongé avec la peau

<u>Composé inorganique du chlore (<4 %):</u> Toxicité à long terme : toxicité chronique

Contact cutané: une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation cutanée.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

Composants:

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse (50%) :

CL50 poisson = 100 mg/l

Complexe de fer d'acide ethylenediaminetetracetic:

LC50 poisson > 100 mg/l/96h (Oncorrhyncus mykiss)

EC50 daphnia > 100 mg/l/48h (*Daphnia magna*)

IC50 algue > 100 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata)

Composé inorganique du chlore (<4 %):

LC50 poisson: 109 mg/l/48h

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas persistant, biodégradable

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse (50%) :

BOD5 : 5 mgO2 /g COD : 280 mgO2/g

Pas facilement biodégradable

Complexe de Mn à l'EDTA en solution aqueuse (30-40%) :

DCO = 350 mg O2/gDBO5 = 10 mg O2/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas bioaccumulable

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'étude réalisée pour le mélange

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune étude n'a été réalisée sur le mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus : l'élimination doit se faire selon les normes en vigueur. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU: non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non réglementé

14.3 Classe de danger pour le transport Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé **14.4 Groupe d'emballage :** non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement : non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information complémentaire disponible 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

non concerné

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Symbole de dangers : aucun Phrases de risques : aucune

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format Phrases des risques dans la section 2 : aucune Texte intégral des mentions dans la section 2 et 3 :

Xn: Nocif

R22 : Nocif en cas d'ingestion R36 : Irritant pour les yeux

P102 : Tenir hors de la portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sr les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.